

Le virage numérique – Les nouvelles formes de travail et leurs conséquences pour la prévoyance

Résumé de l'étude de Martin Eling et Christoph Jaenicke, Institut des assurances, Université de St. Gall

Cette étude, publiée récemment en allemand par la maison d'édition de l'Institut des assurances de l'Université de St. Gall, se penche sur les conséquences du virage numérique pour la prévoyance de droit public et privé, en Suisse.

Un point important de l'étude porte sur les défis à relever suite à l'apparition de nouvelles formes de travail et à l'évolution des profils professionnels existants. Les explications conceptuelles concernant les tendances de fonds, les mutations numériques et les nouvelles formes de travail sont complétées par les résultats d'une enquête sur un échantillon représentatif de la population et d'une autre enquête sollicitant des experts.

Les experts questionnés ainsi que la population ne souhaitent pas voir un changement radical du système dans le domaine de la prévoyance. Par contre, on constate un souhait très marqué pour plus de flexibilité, de transparence et de possibilités d'aménagement. Cela s'exprime en particulier par le niveau élevé d'acceptation pour l'introduction d'un portail numérique dédié à la prévoyance; un concept qui a déjà fait ses preuves dans d'autres pays, mais qui n'a pas été discuté de manière approfondie en Suisse. Un tel portail comme interface entre les assurés et les assureurs permet, en effet, une vue d'ensemble de toutes les prestations de prévoyance et peut, en outre, être utilisé pour une ingérence active dans les décisions de la prévoyance.

Un meilleur accès à la connaissance en matière de prévoyance

Pour renforcer l'auto-responsabilité des assurés, il faut, en complément, faciliter et développer l'accès aux connaissances (sur la prévoyance). L'objectif doit être d'atteindre une large partie de la population en lui transmettant les informations sur les possibilités de prévoyance existantes. Ceci est envisageable dans le cadre du portail numérique de la prévoyance, mais peut aussi être réalisé sous la forme de centres de compétences cantonaux. Qui plus est, la population peut être interpellée et sensibilisée par des programmes ciblés, comme par exemple le projet des Hautes écoles : «Fit for Pension».

L'utilisation plus importante des comptes dits « de valeurs ou d'unités de valeur », selon l'exemple allemand (§§ 7b ss. du code de sécurité sociale allemand) bénéficie d'une forte adhésion auprès des deux groupes questionnés. L'idée d'épargner le temps comme on épargne l'argent, pour pouvoir en profiter plus tard, apporte une réponse importante à la flexibilisation du temps de travail. Il devient de plus en plus clair que la prévoyance n'est pas seulement une prévoyance « vieillesse », mais aussi une prévoyance « pour la vie ». Chaque phase de la vie doit être payée et

sécurisée financièrement. Les résultats des enquêtes montrent, en plus, le souhait d'élargir la base du système de prévoyance, en y intégrant l'ensemble de la population. Cela concerne aussi, en particulier, les indépendants et les personnes ayant de bas salaires dans le but de mieux représenter les nouvelles formes d'activités professionnelles dans le système de prévoyance.

Lancement d'un portail numérique sur la prévoyance

L'étude souhaite sensibiliser les décideurs de l'économie, de la politique et de la société aux défis à relever dans la prévoyance et à susciter les discussions politiques correspondantes. Par conséquent, il faudra examiner, lors d'une prochaine étape, la faisabilité politique des propositions de réforme correspondantes. Cette perspective se réfère ici d'abord au développement et au lancement d'un portail numérique, mais également à une possible introduction des comptes dits « de valeurs ou d'unités de valeur ». Dans le cas du compte de prévoyance numérique, une collaboration des différentes institutions de prévoyance serait nécessaire, ce qui devrait être possible à l'ère du numérique. Pour l'introduction des comptes « de valeurs », on pourrait éventuellement profiter de l'expérience acquise en Allemagne, où des concepts correspondants existent déjà depuis plusieurs années. Des points de réforme concernant, par exemple, le libre choix de la caisse de pension, ont déjà été évoqués en d'autres lieux pour la Suisse.

De nombreux thèmes mentionnent, à cet effet, le partenariat social existant entre les employeurs et les employés et donc un élément essentiel de la solidarité en Suisse. Il ne s'agit pas ici seulement du rôle des employeurs, mais du partenariat social dans son ensemble et dans sa forme existante. Ce système a été mis en place tout au long d'une série de bras de fer s'étalant sur des décennies et il ne devrait pas, selon nous, être remis en question ou démembré sans une réelle nécessité. L'étude montre cependant, qu'avec le virage numérique en arrière-plan, il faut faire évoluer le partenariat social entre les employeurs et les employés. Cela est également nécessaire, car de nouvelles formes de rapports de travail voient le jour, pour lesquelles le partenariat social existant n'est pas aussi clairement défini que pour les rapports de travail traditionnels.

De notre point de vue, l'idée et la forme du partenariat social doivent être maintenues, mais il est nécessaire de les réformer. Le souhait de maintenir le partenariat social existant apparaît aussi dans les résultats de nos enquêtes, dans lesquelles la transformation du système de prévoyance en un compte d'épargne individualisé ou aussi le libre choix de la caisse de pension rencontrent un plus grand scepticisme que d'autres propositions de réforme. Une discussion sur le rôle de l'employeur dans la prévoyance et une évaluation des conséquences qu'aurait un affaiblissement de son rôle sur le système dans son ensemble nous apparaissent donc nécessaires et judicieuses, si des mesures de réformes venaient à être discutées.

PensExpert

Prendre en compte les formes d'emploi atypiques

D'une manière générale, il faudrait discuter plus en détail de l'intégration dans la prévoyance des rapports de travail atypiques et précaires, dans la mesure où on ne doit accepter ni une désolidarisation rampante du rapport employeur/employé, ni une sape de l'État social. Dans ce contexte, l'évaluation finale des tribunaux concernant l'importance, en termes de droit des assurances sociales, de « l'uberisation » des emplois fera sûrement jurisprudence.

La version allemande complète de cette étude peut être commandée en librairie ou via ce [lien](#) : (I-VW Schriftenreihe, Band 68, ISBN 978-3-7297-2015-2)

Lucerne, le 30.04.2020